

Certificat d'affichage

Le Maire de PONTARLIER certifie :

- que l'avis concernant l'ouverture de l'enquête publique unique relative aux demandes
 - d'autorisation environnementale pour les prélèvements d'eau potable dans la nappe de l'Arlier sur les communes de Dommartin, Doubs, Houtaud, Pontarlier et Vuillecin,
 - de déclaration d'utilité publique pour l'instauration de périmètre de protection autour du champ captant d'Houtaud et des puits de Champagne 2&3 à Pontarlier, et la dérivation des eaux souterraines pour la consommation humaine,
 - et de cessibilité des terrains nécessaires à l'instauration des périmètres de protection immédiate autour de ces captages sur les communes de Dommartin, Granges-Narboz, Houtaud et Pontarlier,

a été affiché à la mairie et dans les lieux habituels d'affichage de la commune en date du _____ et qu'il est resté affiché pendant toute la durée de la consultation du public soit jusqu'au 18 février 2026 inclus.

- que le dossier d'enquête publique unique relatif aux projets susvisés et le registre d'enquête publique unique, ont été tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures indiqués aux articles 1 et 4 de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique unique, soit du 2 au 18 février 2026 inclus.

Fait à PONTARLIER, le
(date de clôture de l'enquête)

Le Maire,
(cachet et signature)

Le Maire,

Patrick GENRE



Certificat à compléter et à retourner à l'issue de l'enquête ::

- de préférence par mail à : stephanie.braud@doubs.gouv.fr

- ou par courrier à :

Préfecture du Doubs
BCEP - Enquêtes publiques
8, bis rue Charles Nodier
25 035 BESANÇON Cedex